

COMMUNE DE JAU DIGNAC ET LOIRAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Compte Financier Unique. La présente note répond à cette obligation.

Le Compte Financier Unique (CFU) présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le Maire.

Ce compte retrace l'ensemble des opérations, quel que soit leur nature, réalisées au cours de l'exercice comptable écoulé.

Le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Le Compte Financier Unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le Compte Financier Unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice. Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de sa production.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du Compte Financier Unique 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	986 805.05 €
Dépenses de fonctionnement	- 887 781.09 €
Résultats de l'année 2025	99 023.96 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune.

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 251 095.07 €.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à 465 866.02 € pour l'année 2025.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux). Ces charges s'élèvent à 124 498.48 €.

En 2025, les subventions aux associations (65748) ont été attribuées pour un montant de 3 832.94 €.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**

Ces charges concernent les intérêts des emprunts pour un montant de 6 659.73 €.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025
011	Charges à caractère général	271 332.99	251 095.07
012	Charges de personnel	450 519.75	465 866.02
014	Atténuation de produits	31 068.62	39 468.38
65	Autres charges de gestion courante	112 716.28	124 498.48
66	Charges financières	3 375.94	6 659.73
67	Charges exceptionnelles	64.00	0
68	Dotations, Dépréciations	0	193.41
Total des dépenses		869 077.58	887 781.09

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)

Il s'agit de différents remboursements des rémunérations pour un montant de 2 715.55 € en 2025.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)

Les produits proviennent principalement :

- De l'occupation du domaine public
- Des ventes de concessions dans le cimetière
- Restauration scolaire

3) Les impôts et taxes (chapitre 73)

Les taux d'imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 36.67 %

Taxe sur le foncier non bâti : 51.13%

Taxe habitation RS : 13 %

(L'augmentation du produit de la fiscalité est liée, d'une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d'actualisation calculé par l'administration fiscale, en fonction de l'inflation, pour l'ensemble du territoire national et, d'autre part, à la construction de nouvelles habitations et à l'augmentation des taux fixés par délibération).

	CFU 2024	CFU 2025
73 111 – Impôts Directs Locaux	465 320.00 €	472 830.00 €

4) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante : 131 142.00 €.

Le chapitre 74 regroupe également la Dotation Solidarité Rurale, la Dotation Nationale de Péréquation, le FCTVA, des compensations aux titres des exonérations sur les TF.

5) Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)

Il s'agit notamment des loyers encaissés pour un montant en 2025 de 37 693.95 € et 8 008.25 € d'autres produits de gestion courante (remboursement de sinistres, etc...)

6) Atténuations de charges (chapitre 013)

Le remboursement des frais de personnel s'est élevé à 2 715.55 €. Cette somme concerne la participation de l'Etat sur les salaires des contrats aidés et le remboursement des salaires par notre assurance pour les agents en arrêts maladie.

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025
R002	Excédent de fonctionnement reporté	371 415.34	348 407.19
013	Atténuation de charges	18 843.95	2 715.55
70	Produits des services	29 006.91	21 019.11
73	Impôts et taxes	522 385.88	488 881.89
74	Dotations et participations	360 599.17	428 447.42
75	Autres produits (dont loyers)	33 583.49	45 702.20
76	Produits financiers	0	4.86
77	Produits exceptionnels	14.00	34.02

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	183 273.29 €
Dépenses d'investissement	- 149 894.40 €
Résultats de l'année 2024	+ 33 378.89 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2025 : - 66 954.66 € (+ 33 378.89 € - déficit antérieur 2024 - 100 333.55 €)

c) Solde des restes à réaliser : 354.00 €

d) Dotation complémentaire en réserve pour travaux ou acquisition : 110 248.25 €

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

Le remboursement du capital de la dette était de 29 129.13 € en 2025.

Un emprunt supplémentaire en 2025 a été contracté pour un montant de 120 000 euros pour la rénovation du parc luminaire de la commune.

A ce jour, 3 emprunts sont en cours.

Le capital restant dû au 31 décembre 2025 est de 341 083.62 €.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les suivants : la construction de cavurnes au cimetière, la fin de l'élaboration du PLU, les travaux d'aménagement de la salle de pause et vestiaire de la restauration, les travaux de rénovation du plafond d'une partie de la salle de réunion.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 183 273.29 €. Elles comprennent :

- Les dotations et fonds divers pour 118 369.55 € (chapitre 10)
- Les subventions d'investissement pour 43 809.82 € (chapitre 13)
- Le FCTVA pour 19 954.42 € (chapitre 10)
- La taxe d'aménagement pour 302.57 € (chapitre 10)
- Les opérations patrimoniales pour 836.93 €.

Les états financiers

Les états financiers, alimentés par le comptable, permettent de donner une vision du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entité à la clôture de l'exercice.

Ils sont constitués :

Du bilan : il récapitule l'ensemble des éléments d'actif et de passif de l'entité

Du compte de résultat : il récapitule l'ensemble des produits et des charges de l'exercice de manière à faire apparaître le résultat comptable de l'exercice.